



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/795
S/1994/1428
19 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 39 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Lettre datée du 16 décembre 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Turquie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur la Bosnie-Herzégovine que la Grande Assemblée nationale turque a adoptée à Ankara le 1er décembre 1994 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Inal BATU

ANNEXE

Déclaration sur la Bosnie-Herzégovine adoptée
le 1er décembre 1994 par la Grande Assemblée
nationale turque

La Grande Assemblée nationale turque juge nécessaire d'appeler l'attention de l'opinion publique mondiale sur les considérations suivantes concernant les actes d'agression et de brutalité commis par les Serbes en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine, État souverain et indépendant issu de l'effondrement de l'ex-Yougoslavie et Membre éminent de l'Organisation des Nations Unies, est actuellement victime des actes d'agression et de brutalité des Serbes. Avec l'aide et l'appui de la Serbie qui leur fournit des armes, du matériel et des hommes, les Serbes ont violé les principes fondamentaux du droit international, ont attaqué cet État indépendant et souverain pour en découper le territoire en employant la force, et ont procédé au vu et au su de tout le monde à un nettoyage ethnique et religieux en tuant des centaines de milliers d'innocents, y compris des enfants et des femmes enceintes, en chassant de leur foyer des millions de gens et en pratiquant la torture dans des camps de concentration.

Toutes les valeurs de l'humanité étant ainsi foulées aux pieds au coeur de l'Europe, l'Organisation des Nations Unies, puis l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), sous le commandement de l'ONU, ont semblé rechercher une solution. Toutefois, ni les initiatives diplomatiques ni les mesures militaires, qui devaient censément sauvegarder la paix, ne se sont révélées fructueuses. Au contraire, les Serbes ont poursuivi de plus belle leurs actes de brutalité.

Le conflit menace maintenant de prendre de l'ampleur et de se généraliser en Europe. Ce grave danger provient du fait que les forces des Nations Unies déployées dans la région sont incapables d'y maintenir la paix et a fortiori de protéger la population bosniaque innocente et les zones de sécurité déclarées par l'ONU, voire d'assurer leur propre sécurité. Les frappes aériennes limitées de l'OTAN ont été un coup d'épée dans l'eau. Qui plus est, en raison même de leur inefficacité, elles ont encouragé les Serbes, car elles visaient en réalité non pas à empêcher l'agression serbe mais à satisfaire l'opinion publique mondiale en donnant l'impression d'agir sur la situation. Enfin, étant donné que l'ONU et l'OTAN ont manqué à leurs devoirs, les Serbes sont devenus plus agressifs, la tragédie s'est intensifiée en Bosnie-Herzégovine et la tendance à la déstabilisation et au chaos, voire à l'élargissement du conflit armé dans la région, s'est encore renforcée.

Aujourd'hui, certains milieux essaient de répéter en Bosnie-Herzégovine ce qui s'est produit autrefois en Andalousie et la Grande Assemblée nationale turque se voit donc obligée d'appeler sur ce fait l'attention de l'opinion publique mondiale.

En conséquence, la Grande Assemblée nationale turque demande à l'ONU, à l'OTAN, à l'Union de l'Europe occidentale, à l'Union européenne, au Conseil européen, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et à l'Organisation de la Conférence islamique de prendre de nouvelles mesures, qui

/...

soient efficaces, afin d'arrêter immédiatement le massacre, de remédier aux conséquences de l'acquisition de territoire par les Serbes au moyen de la force, de placer sous garanties internationales les frontières internationales légitimes de la Bosnie, de lancer sans plus tarder l'action de la justice contre les crimes de guerre, de réparer les dégâts et les pertes matérielles et morales causés par l'agresseur, de proclamer l'agresseur criminel de guerre, de l'obliger à dédommager les victimes et de remplacer l'actuel commandant de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU).

Nous estimons que l'un des moyens de mettre fin au conflit serait de donner aux Bosniaques la possibilité d'exercer leur droit naturel de légitime défense. À cette fin, nous jugeons essentiel que la levée de l'embargo sur les armes en faveur du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine soit immédiatement mise en vigueur et que ce Gouvernement reçoive toute l'assistance économique, financière, politique et militaire requise.

Nous jugeons également nécessaire que le dispositif des Nations Unies qui a été mobilisé durant la crise du Golfe soit également déployé dans le cas de la Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, notre gouvernement ainsi que les principaux États Membres des Nations Unies devraient prendre toutes les initiatives voulues pour résoudre la crise.

La Grande Assemblée nationale turque estime que la tragédie qui se déroule en Bosnie-Herzégovine trouverait une solution si les États Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient la possibilité d'exercer effectivement les droits et l'autorité que leur confère la Charte des Nations Unies. Elle invite les États Membres de l'Organisation à agir en conséquence.

Dans le cadre des déclarations publiées par la Grande Assemblée nationale turque le 12 mai 1992 et le 12 janvier 1993, et étant donné les faits susmentionnés, la Grande Assemblée nationale, agissant au nom de la nation turque, demande instamment que tous les efforts et toutes les initiatives se poursuivent, avec une plus grande efficacité, afin de mettre un terme à la catastrophe en Bosnie-Herzégovine et de parvenir à une paix juste et durable dans ce pays, sous l'inspiration de notre grande nation et grâce à la mobilisation de toutes les capacités de notre peuple et de notre État. La Grande Assemblée nationale estime nécessaire de faire savoir à l'opinion publique turque et à celle du monde entier qu'en cette période critique, elle appuiera par tous les moyens, au nom de la nation turque, toutes les initiatives prises dans ce sens.
